



10 rue de la Pouillouse

22430 Erquy

À Monsieur Christian COAIL
Président du Conseil Départemental
9 place du Général De Gaulle
CS 42371
22 023 Saint-Brieuc CEDEX 1

Le 17 juin 2022

Courrier RAR

Objet : Demande d'aménagement d'un passage pour piétons entre La Ruée et le bourg de Plurien.

Monsieur Le Président,

Le 12 décembre 2020, nous vous avons adressé copie d'un courrier destiné à Monsieur Le Préfet demandant la sécurisation de la traversée de la RD 786 entre la Ruée et le bourg de Plurien. Il nous a répondu que « l'implantation de passages piétons est prévue uniquement en agglomération...

S'agissant d'une départementale hors agglomération, la compétence d'entretien et d'aménagement relève du Conseil Départemental... »

Le 1^{er} mars 2021, nous avons demandé par courrier au Maire de Plurien d'intervenir auprès du Conseil Départemental pour envisager une autre solution puisqu'un passage protégé n'est pas possible.

Le 16 juin 2021, nous avons rencontré sur site Monsieur Omnès et les représentants du service de l'agence du département qui se sont engagés à étudier ce que la réglementation autorisait en l'occurrence.

En l'absence de réponse à ce jour, nous avons pensé à une solution qui présente de nombreux avantages.

Il s'agit d'un passage piéton SOUS la RD 786, au niveau du château d'eau entre la Ruée et le bourg de Plurien, comme il en existe un à la Noë à Plurien. Cette voie avait été créée pour faire traverser les animaux de la ferme existante à l'époque.

Cet aménagement permettrait :

- Aux habitants de la Ruée de rejoindre le bourg et ses commerces à pied ou à vélo sans aucun danger ;
- Aux nombreux promeneurs et randonneurs de traverser sans aucun risque ;
- Aux enfants en âge de se déplacer seuls d'aller à l'école (ou à toute autre activité) sans que les parents soient obligés de les accompagner en voiture.

Outre le fait de favoriser les déplacements non polluants, ce passage souterrain ferait le lien entre le lieu-dit la Ruée (ainsi que d'autres plus éloignés) et le bourg, en neutralisant la barrière que représente la RD 786 qui sépare matériellement ces deux territoires très proches de la commune.

Précisons que la Ruée s'est beaucoup développée ces dernières années pour atteindre une quarantaine d'habitations occupées. Les visiteurs (familles, amis) ainsi que les locataires saisonniers augmentent significativement la population concernée, surtout l'été.

Si cet aménagement, certes coûteux, a été possible pour des animaux, il devrait l'être aussi pour des humains.

C'est d'autant plus nécessaire que nous devons favoriser les circulations douces, l'écomobilité, pour limiter le dérèglement climatique.

Nous avons initié une demande sous forme de pétition concernant la création de ce passage, qui a rassemblé une centaine de signatures, et qui prouve l'existence d'un réel besoin.

Nous sollicitons un rendez-vous pour vous les remettre ; nous sommes à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Le Président l'expression de nos salutations citoyennes.

Béatrice Prandi

Co-présidente EPE

Sylvie Thiérion

Secrétaire

Copie à Monsieur Omnès, Maire de Plurien

Copie à Madame Thomas, Présidente du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel